

25 Mars 2014

Le Service Universel : Suivi de la mise en œuvre des programmes phares

Le service universel comprend :

- Un service de télécommunications de base dont un service téléphonique d'une qualité spécifiée à un prix abordable ;
- L'acheminement des appels d'urgence, la fourniture d'un service de renseignement et d'un annuaire sous forme imprimée ou électronique ;
- Les services permettant l'accès à Internet ;
- Les services à valeur ajoutée dont la liste est fixée dans un cahier des charges particulier.

Le Comité de Gestion du Service Universel des Télécommunications (CGSUT) définit les objectifs et les priorités en matière de développement du Service Universel et les exprime en termes de services à fournir et de zones à desservir.

L'ANRT assure le secrétariat permanent de ce Comité.

Le financement du Service Universel se fait selon la formule «Pay or Play» introduite par la loi n°55-01 créé à cet effet. Tous les opérateurs détenteurs d'une licence ont la possibilité de réaliser eux-mêmes des projets du SU ou de procéder au versement de leurs contributions financières au FSUT (2% de leur chiffre d'affaires).

Lorsque ces opérateurs optent pour une réalisation directe (Play), ils seront tenus de le faire conformément à un cahier des charges spécifique élaboré en fonction de chaque programme proposé.

Ci-après le suivi de la mise en œuvre des principaux programmes du Service Universel :

✓ **Programme « PACTE » :**

Le programme d'Accès généralisé aux Télécommunications baptisé PACTE est un programme visant la généralisation de l'accès. Il concerne la couverture de 9263 localités rurales par les services télécoms de base (téléphonie et Internet). Ces localités sont situées dans 15 régions administratives, 55 provinces et 841 communes rurales.

A fin décembre 2013, 8370 localités ont été couvertes et 684 localités sont en cours de couverture, soit un taux global de réalisation de près de 98%.

Parmi les localités en cours de couverture, 565 localités rurales seront couvertes par les technologies 2G et 3G, dans un délai de deux ans à partir de cette année, et ce en raison de l'accès difficile des dites localités.

L'ANRT prévoit la réalisation d'un programme complémentaire au programme PACTE, arrivé à son terme. L'objectif étant de procéder à la couverture de l'ensemble des localités rurales déclarées non couvertes et non recensées par ledit programme.

Entre 1500 et 2000 localités sont concernées par ce projet qui sera entamé à partir du 2^{ème} semestre de l'année 2014 et s'étalera sur une période de 3 ans.

✓ **Programme «GENIE» :**

Le programme GENIE a été mis en place en 2005. Il vise l'intégration des technologies de l'information et de communication dans l'enseignement en équipant tous les établissements scolaires en environnements multimédia connectés à Internet. Une nouvelle stratégie a été lancée couvrant la période 2009-2013 pour un budget de 1,038 millions de DH supporté par le FSUT.

Le programme de généralisation des TIC dans l'enseignement s'articule autour de 3 axes stratégiques:

- L'axe « infrastructure » visant l'équipement de 9260 établissements scolaires en moyens multimédia connectés à Internet;
- L'axe « formation » visant la formation de 230.000 enseignants dans le domaine des TIC;
- L'axe « développement de contenus » visant le développement de contenus numériques pédagogiques.

Environ 3.000 établissements sont déjà équipés par des environnements multimédia connectés à Internet et 6.500 équipés par des valises multimédia (ordinateur+ vidéoprojecteur).

Le programme GENIE a entamé sa troisième phase. Le ministère chargé de l'Education Nationale a en effet, lancé en décembre 2013, plusieurs consultations pour :

- connecter 7694 établissements scolaires à Internet,
- distribuer 9588 valises multimédia,
- équiper 1429 établissements scolaires par des salles multimédia.

✓ **Programme «INJAZ»**

INJAZ est un programme destiné aux étudiants inscrits aux cycles Ingénieur, Master et doctorants de l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur ainsi qu'à ceux inscrits à partir de la 3^{ème} année dans les Facultés de Médecine et Pharmacie, les Facultés de Médecine Dentaire, les Ecoles Nationales de Commerce et de Gestion, l'Ecole Roi Fahd de Traduction, les ENS et les ENSET, et dans les établissements publics de l'Enseignement Supérieur ne Relevant pas des Universités.

Il permet à la population cible de bénéficier d'une subvention plafonnée à 3600 DHS, pour acquérir un package qui comprend un PC portable et un service Internet Haut débit Mobile. Le montant de cette subvention ne peut dépasser 85% du montant correspondant au prix du pack.

Au terme des 4 dernières éditions, plus de 86.000 étudiants ont bénéficié de ce programme. La 5^{ème} édition (année universitaire 2013-2014) sera lancée

officiellement le 25 mars 2014 et la commercialisation des offres y relative débutera à partir du 28 mars 2014.

Avec un budget prévu de 88 millions de DH, cette édition profitera à 24.400 étudiants, qui pourront commander au titre de cette édition, des offres PC (Netbook et Laptop) proposés habituellement, ou l'offre «tablettes», intégrée pour la première fois dans le cadre de ce programme.